



MISSION PERMANENTE DU NIGER

AUPRES DES NATIONS UNIES

417 EAST 50TH STREET, NEW YORK, NY 10022

Tél: (212)421-3260/61/86 Fax: (212)753-6931

Email: nigermission@ymail.com

67^{ème} Session de l'Assemblée générale des Nations Unies

Deuxième Commission :

POINT 18 : SOUS POINT A) DE L'ORDRE DU JOUR

COMMERCE INTERNATIONAL ET DÉVELOPPEMENT

Déclaration présentée par :

M. OusmanSamadou
Représentant Suppléant

New York, 23 Octobre 2012

A vérifier à l'audition

Monsieur le Président,

Prenant la parole pour la première fois, je voudrais tout d'abord, vous adresser mes sincères félicitations, pour votre élection à la Présidence de notre Commission. Ces félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

Vous pouvez compter sur le plein soutien de ma délégation dans l'accomplissement de votre exaltante mission.

Je voudrais également remercier le Secrétaire Général, la CNUCED et le DESA pour leurs différents rapports sur les trois sous-thèmes en discussion, au titre du point 18 de l'ordre du jour de notre commission.

Ma déclaration s'aligne sur les interventions faites par l'Algérie au nom du Groupe des 77 et la Chine, le Bénin au nom des PMA et la République populaire du Laos au nom des pays en développement sans littoral.

Monsieur le Président,

De tous temps, le commerce a joué un grand rôle dans la croissance économique des Nations. Aujourd'hui encore, il occupe une place importante dans le développement des Pays en raison des ressources financières importantes qu'il peut procurer. Plusieurs pays doivent leur prospérité au commerce international.

Malheureusement, avec la mondialisation, les règles du marché, universalisées depuis le début des années 1990, constituent de véritables obstacles à l'accès aux marchés pour les produits des pays en voie de développement. La pratique des mesures commerciales restrictives et l'application d'autres mesures non tarifaires sont de nature à confiner nos Etats dans le commerce traditionnel des matières premières commerce déjà déprécié par les termes de l'échange.

Le cycle de Doha commencé en 2001 pour une période de quatre ans et qui devrait atténuer les effets de la libéralisation du Commerce pour nos Etats, est aujourd'hui dans l'impasse en raison de divergences sur certains aspects importants du commerce international, notamment les secteurs de l'industrie, de l'électronique, de la chimie et de l'agriculture.

A l'heure actuelle, seuls quelques Accords commerciaux régionaux et autres arrangements préférentiels multilatéraux ou bilatéraux comme l'AGOA ou le Partenariat CE-ACP, offrent à nos Etats une éclaircie dans le devenir de leur commerce international et cela encore pour combien de temps.

Monsieur le Président,

Pour le cas particulier du Niger qui est un pays moins avancé et sans littoral, la situation est encore loin d'être reluisante, malgré l'uranium et le pétrole qui y sont produits.

En effet, notre enclavement handicape le développement du pays, d'où l'importance pour nous d'une mise en œuvre rapide et intégrale des dispositions du Programme d'Action d'Almata pour le commerce et le transit des pays en développement sans littoral ainsi que du Programme d'Action d'Istanbul en faveur des PMA.

De même, la poursuite des efforts par les pays développés en vue de l'accès de nos Etats aux marchés en franchise de droits et sans contingentement, l'octroi de dérogations dans le commerce des services et surtout notre accompagnement pour l'atteinte des OMD et la transition vers l'économie verte sont une aspiration profonde pour mon pays.

Monsieur le Président,

L'endettement censé aider au décollage des Pays en voie de développement constitue plutôt un fardeau pour le développement.

Le déficit de la balance des opérations courantes qui marque encore la situation de l'écrasante majorité des pays les moins avancés dont le mien, dénote de l'importance de l'allègement de la dette dans notre processus de développement.

Certes, les initiatives de rééchelonnement des dettes enclenchées, l'effacement des dettes publiques consenti par beaucoup de pays développés aux pays les moins avancés à travers notamment l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (IPPTE) ont épargné la plupart de nos Etats de la faillite.

Mais cette relative accalmie dans la situation de nos pays reste encore fragile et nécessite par conséquent un accompagnement et une consolidation dans le sens de la durabilité.

Dès lors, nous nous félicitons de l'importance que l'Assemblée générale accorde à la restructuration de la dette souveraine et aux mécanismes de règlement de la dette.

Nous saluons également l'initiative du Groupe BRICS visant la création d'une nouvelle banque de développement pour appuyer des projets d'infrastructure et de développement et qui peut constituer une autre opportunité pour nos pays d'accéder à des ressources supplémentaires de financement de leur développement, complémentaires aux structures traditionnelles existantes. Mais à l'évidence, toutes ces initiatives et opportunités ne sauraient reléguer au second plan l'importance de l'Aide publique au développement pour la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, en particulier les OMD ainsi que les ODD de l'après 2015.

Monsieur le Président,

Pour terminer, permettez-moi de relever que l'œuvre de développement est une entreprise gigantesque qui allie à la fois des ressources, des structures, des mécanismes et autres systèmes.

Dès lors, la réforme du système monétaire international dans le sens d'une plus grande participation des pays pauvres à son mécanisme fonctionnel et d'accès plus favorable et souple aux ressources qu'il offre en matière de promotion du développement est d'une importance capitale pour mon pays.

A cet égard, nous saluons et encourageons les mesures prises par les institutions du BrettonWoods en vue d'assurer une gouvernance plus représentative des membres de la Communauté Internationale, tout en souhaitant vivement que ces réformes s'étendent à l'ensemble du système financier international.

Je vous remercie.